

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 86/250 DU 10/02/86

Portant nomination de Monsieur BOBIANGA Jean-
Ignace en qualité de Directeur des Etudes à
l'Agence Nationale de l'Artisanat.

LE PREMIER MINISTRE

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le décret 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu.

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur BOBIANGA Jean-Ignace, Ingénieur des Travaux Publics de 3^e échelon, est nommé Directeur des Etudes à l'Agence Nationale de l'Artisanat

.../...

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le **1** FEVRIER 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

Lieutenant Colonel Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-